



Territoire d'Énergie Eure-et-Loir

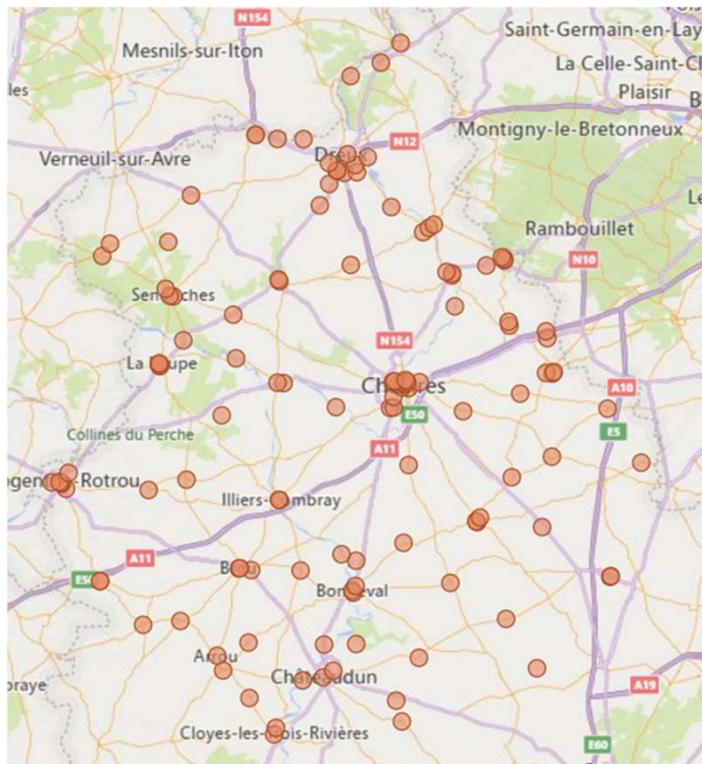
COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 27 MAI 2025

www.te28.fr

Mobilité durable

- ❖ État des lieux
- ❖ Proposition de modification des tarifs et barèmes de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir

IRVE : Étât des lieux



Au 1^{er} janvier 2025 :

- 125 bornes dans le réseau dont 2 bornes actuellement déposées dans le cadre d'aménagement de l'espace public (CHARTRES place Morard et AUNEAU place du Marché)
- 140 points de charge dont 2 actuellement inopérants



En gestion :

- 8 bornes « **simple point** » de charge pour le compte de **CHARTRES MÉTROPOLE**
- 3 bornes « **simple point** » de charge pour le compte d'**ENTRE BEAUCE ET PERCHE**

Pour TE28 : 114 bornes dont :

- **93** bornes **simple** point de charge
- **15** bornes **double** point de charge (30 points de charge)
- **6** bornes **Mère-Fille** (6 points de charge)

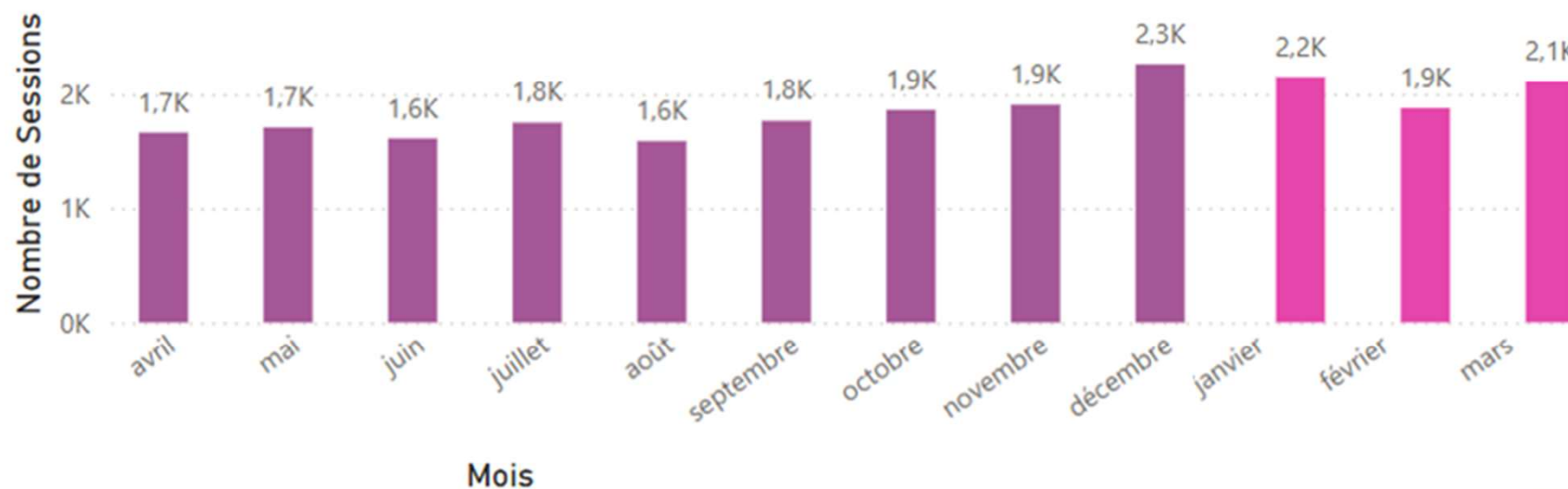


Évolution des charges

(une moyenne d'environ 2 000 sessions de charges par mois sur les 6 derniers mois)

Nombre de Sessions par Mois et Année

Année ● 2024 ● 2025

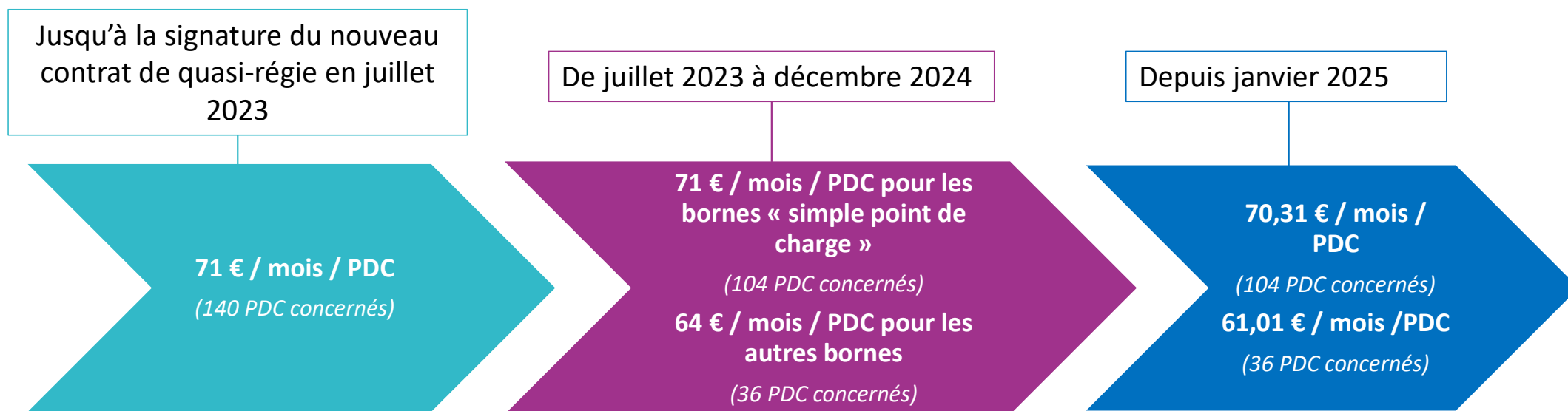


Les dépenses :

L'intégration des bornes de TE28 au sein de MODULO s'est effectuée progressivement au cours de l'année 2022, qui ne peut donc être retenue comme année de référence. L'année 2023 a été marquée par d'importants travaux de maintenance curative visant à remettre en état l'ensemble du parc.

Dépenses	2023	2024
❖ Prestation de base MODULO	117 202 €	115 036 €
❖ Maintenance curative	71 415 €	29 262 €
❖ Frais de charges (badges collectivités)	0 €	6 000 €
	188 617 €	150 298 €

❖ Prestations de base MODULO (maintenance préventive, gestion des bornes et énergie électrique)



❖ Maintenance curative : Prise en charge en totalité par TE28

❖ Frais de charge (badges collectivités)

- Lors de l'implantation des bornes en 2015, certaines collectivités ayant formulé une demande ont reçu des badges leur permettant d'accéder au réseau. Il convient de rappeler qu'à cette époque, l'accès aux bornes de TE28 était gratuit. Cette gratuité avait été maintenue pour les collectivités sur le réseau TE28, contrairement aux autres usagers pour lesquels l'accès est devenu payant.
- Depuis l'intégration des bornes en gestion à **MODULO**, et à compter de 2024, les accès via les badges « collectivité » sont facturés à TE28. Toutefois, TE28 ne répercute pas ces coûts aux collectivités. Les charges sont facturées à TE28 sur la base de **0,333 €/kWh**, ce qui représente un coût annuel d'environ **6 000 €**.

4 collectivités représentent à elles seules **près de 90 %** des dépenses :

- Communauté de Communes Entre-Beauce-et-Perche (**40%** des dépenses globales)
- Commune de la Loupe (**17%** des dépenses globales)
- Commune de Mainvilliers (**17%** des dépenses globales)
- Communauté de Communes Cœur de Beauce (**15%** des dépenses globales)

Les recettes :

Recettes	2023	2024
❖ Cotisations collectivités adhérentes	37 450 €	40 305 €
❖ Prestations de service pour le compte de tiers	10 322 €	7 316 €
❖ Reversement MODULO	0 €	18 948 €
	47 772 €	66 569 €

❖ Cotisations des collectivités adhérentes

Les collectivités qui adhèrent à la compétence IRVE de TE28 cotisent à raison de **400€ / an / borne** (quel que soit le nombre de points de charge par borne).

- 8 bornes : CC du **Bonnevalais**
- 12 bornes : CC **Cœur de Beauce** (dont 1 double)
- 3 bornes : CC **Entre Beauce et Perche**
- 3 bornes : CA **Chartres Métropole**
- 8 bornes : Chartres Métropole sur **Chartres** en **convention** (400€ x 8)
- 75 bornes : communes en direct



❖ Prestations de service pour le compte de tiers

- 8 bornes : Chartres Métropole sur communes hors TE28 (852€ x 8)
- 3 bornes : CC Entre Beauce et Perche sur les communes hors TE28 (852€ x 3)
- 3 bornes **privées** (500€ x 2 + 400€ x 1)

❖ Reversement MODULO

À partir de 2025, et de manière encore plus marquée dès 2026, certaines bornes exploitées par **MODULO** devraient générer des recettes supérieures aux coûts d'exploitation.

Afin de respecter les différents choix politiques en matière de rythme de rentabilité, de garantir l'équité entre les aménageurs-actionnaires de **MODULO**, et de favoriser la visibilité des investissements, il a été unanimement convenu que les aménageurs, tels que TE28, puissent bénéficier d'un intéressement à l'exécution du contrat de quasi-régie. Ce dispositif prévoit un reversement de **80 %** des recettes « nettes ».

À cet effet, un avenant relatif à ce nouveau dispositif a été signé le 17/10/2024. Toutefois, **MODULO** a souhaité faire bénéficier ses actionnaires de cet intéressement sur une partie de l'année 2024.



Bilan Dépenses / Recettes (hors investissements)

Dépenses	2023	2024	2025	2026
Prestations de base MODULO	117 202 €	115 036 €	114 103 €	114 103 €
Maintenance curative	71 415 €	29 262 €	30 000 €	30 000 €
Frais de charges (badges collectivités)	0 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
	188 617 €	150 298 €	150 103 €	150 103 €

Recettes	2023	2024	2025	2026
Cotisations collectivités adhérentes	37 450 €	40 305 €	43 200 €	43 200 €
Prestations de service pour le compte de tiers	10 322 €	7 316 €	10 372 €	10 372 €
Reversement MODULO (avenant signé le 17/10/2024)		18 948 €	28 349 €	71 345 €
	47 772 €	66 569 €	81 921 €	124 917 €

Ecart dépenses/recettes	140 845 €	83 729 €	68 182 €	25 186 €
--------------------------------	------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Depuis 2023, et dans l'attente de l'évolution du développement des bornes portées par le secteur privé :

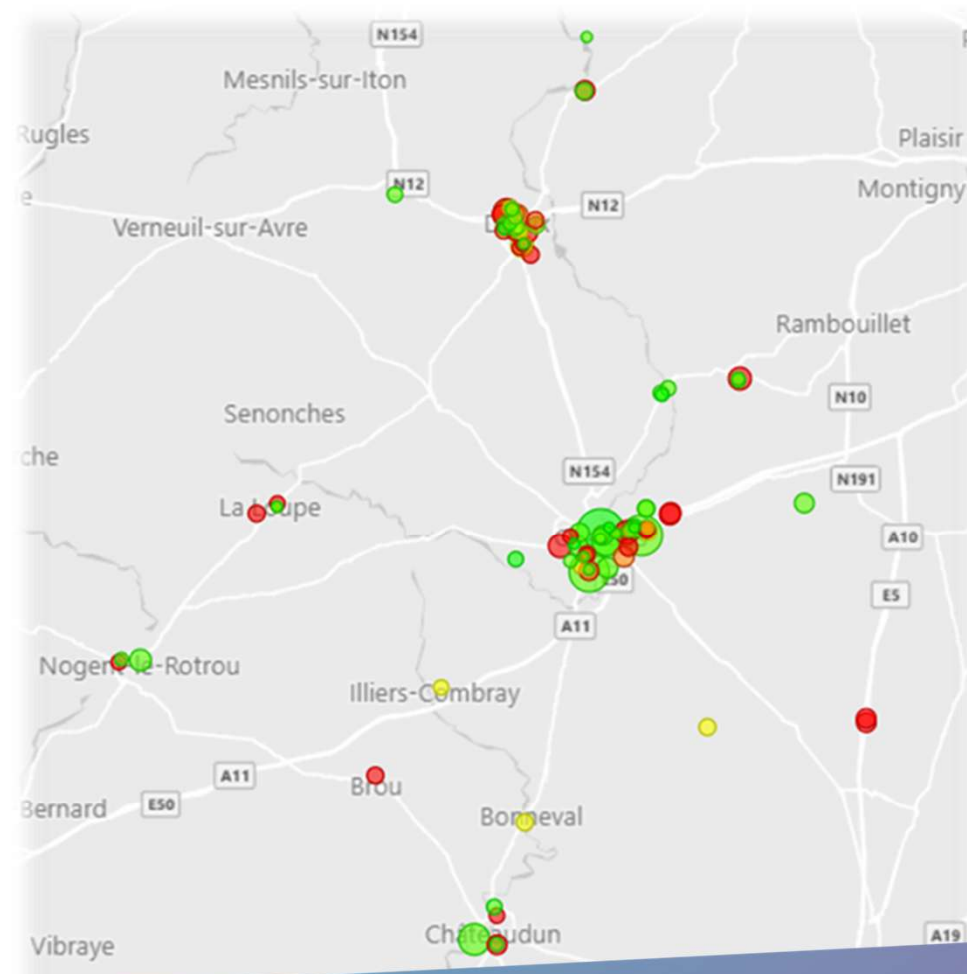
→ TE28 a décidé de ne plus implanter de nouvelles bornes, malgré les demandes des collectivités.

En 2025 :

→ Installation dans le département de nombreuses bornes privées, principalement des bornes de « charge rapide » (50 à 100 kW)

Dreux, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou et La Loupe
(grande distribution, parkings privés)

→ Très peu de bornes accélérées (22 kW en courant alternatif) implantées en milieu rural, malgré la croissance continue du nombre de véhicules électriques immatriculés





Si le contrat de quasi-régie initialement signé avec **Modulo** présentait peu d'intérêt stratégique pour TE28 — celui-ci cotisant le même montant par point de charge, indépendamment de sa fréquentation — l'avenant signé fin 2024, qui prévoit un reversement pouvant aller jusqu'à **80 %** des recettes issues de l'utilisation des bornes, permet aujourd'hui à TE28 de réévaluer l'évolution du parc existant et son éventuel développement.

En effet, sans modification du parc, les prévisions d'utilisation des bornes devraient permettre de faire passer le financement net de TE28 de **140 000 €** en **2023** à **25 000 €** en **2026**.

Les 22 PDC qui devraient générer des recettes :

Station name	2024	2025	2026
MODULO - Chartres - Place Chatelet - T2	-852 €	-236 €	1 192 €
MODULO - ILLIERS-COMBRAY - Pl. Maunoury - T2	-852 €	-251 €	1 050 €
MODULO - CHARTRES - Rue du Grand Faubourg - T2	-852 €	-98 €	856 €
MODULO - SOURS - Pl. du docteur Bouclet - T2	-852 €	-177 €	832 €
MODULO - NOGENT-LE-ROI - Pkg. du marché - T2	-852 €	-419 €	799 €
MODULO - CHARTRES - Rue Pierre Mendès France - T2	-852 €	-209 €	793 €
MODULO - LE GAULT ST DENIS - Pl. de l'église - T2	-852 €	-108 €	780 €
MODULO - CHARTRES - Pl. Drouaise - T2	-852 €	-346 €	775 €
MODULO - MAINVILLIERS - Rue de la république - T2	-852 €	44 €	747 €
MODULO - VERNOUILLET - Pl. du 8 mai 1945 - T2	-708 €	-339 €	704 €
MODULO - AUNEAU - Rue Emile Labiche - T2	-852 €	-579 €	670 €
MODULO - CHARTRES - Av. des Sablons - T2	-852 €	-38 €	398 €
MODULO - NOGENT-LE-ROU - Place St Pol - T2	-852 €	-556 €	344 €
MODULO - AUNEAU - Rue Pasteur - T2	-852 €	-548 €	326 €
MODULO - CHATEAUDUN - Pl. du 18 Octobre - T2	-1 584 €	-966 €	306 €
MODULO - EPERNON - Rue Nouvelle du Sycomore - T2	-852 €	-199 €	278 €
MODULO - EPERNON - Av. de la prairie - T2	-852 €	-413 €	144 €
MODULO - ILLIERS-COMBRAY - Rue trois mariés - T2	-852 €	-492 €	120 €
MODULO - COURVILLE SUR EURE - R. Planches - T2	-852 €	-426 €	89 €
MODULO - LURAY - Rue Emile Zola - T2	-852 €	-622 €	84 €
MODULO - MAINTENON - Pkg. rue D'Harleville - T2	-852 €	-506 €	40 €
MODULO - VOVES - Bd. Maurice Violette - T2	-852 €	-604 €	30 €

Les 33 PDC qui fonctionnent le moins :

MODULO - LUISANT - Av. de la république - T2	-852 €	-760 €	-649 €
MODULO - COMBRES - Pl. de l'église - T2	-852 €	-779 €	-652 €
MODULO - DIGNY - Rue de Marechal Leclerc - T2	-792 €	-718 €	-653 €
MODULO - DIGNY - Rue de Marechal Leclerc - T2	-792 €	-707 €	-656 €
MODULO - DANGEAU - Rue de Brou - T2	-852 €	-761 €	-664 €
MODULO - MARGON - Rue de la cloche - T2	-852 €	-765 €	-670 €
MODULO - TREMBLAY LES VILLAGES - Taugourdeau - T2	-852 €	-766 €	-671 €
MODULO - VILLEMAURY - Pl. St Martin - T2	-852 €	-768 €	-673 €
MODULO - VILLEMAURY - Rue de Murgers - T2	-852 €	-788 €	-674 €
MODULO - GOMMERVILLE - Rte. de Voves - T2	-852 €	-772 €	-682 €
MODULO - GARNAY - Pkg. de la mairie - T2	-792 €	-721 €	-683 €
MODULO - YMONVILLE - Rue du Haut Chemin - T2	-852 €	-781 €	-692 €
MODULO - Vernouillet - Av Marc Chappey - T2	-852 €	-806 €	-703 €
MODULO - SANCHEVILLE - Pl. du pâtis - T2	-852 €	-774 €	-706 €
MODULO - MARBOUE - Av. Aristide Briand - T2	-852 €	-773 €	-706 €
MODULO - CHATILLON EN DUNOIS - Courtalain - T2	-852 €	-775 €	-708 €
MODULO - STE GEMME MRNVAL - Rte. Nogent le Roi - T2	-852 €	-820 €	-711 €
MODULO - NOGENT-LE-ROU - Commndt Charcot - T2	-852 €	-775 €	-713 €
MODULO - MOLEANS - Rue du moulin - T2	-852 €	-777 €	-716 €
MODULO - LAMBLORE - Le Plessis - T2	-792 €	-730 €	-722 €
MODULO - LAMBLORE - Le Plessis - T2	-792 €	-731 €	-729 €
MODULO - VARIZE - Rue du château - T2	-852 €	-780 €	-732 €
MODULO - BOISVILLE LA ST PERE - Pl. république - T2	-852 €	-772 €	-740 €
MODULO - ARROU - Rue du docteur Vaisbuch - T2	-852 €	-784 €	-750 €
MODULO - EPERNON - Rue du Général Leclerc - T2	-1 704 €	-1 376 €	-751 €
MODULO - ALLUYES - Av. Chevallier Debeausse - T2	-852 €	-784 €	-753 €
MODULO - AUN.-BL. ST SYMPHORIEN - Rue Patton - T2	-852 €	-785 €	-757 €
MODULO - La Saucelle - T2	-852 €	-788 €	-772 €
MODULO - VOVES - Piscine - T2	-1 584 €	-1 413 €	-1 004 €
MODULO - AUNEAU - Complexe Sportif - T2	-1 584 €	-1 396 €	-1 114 €
MODULO - ANET - Rue Lenôtre - T2	-1 584 €	-1 414 €	-1 237 €
MODULO - BELHOMERT-GUEHOUVILLE - De Gaulle - T2	-1 584 €	-1 440 €	-1 281 €
MODULO - COMMUNE NV. D'ARROU - Eglise Langey - T2	-1 584 €	-1 449 €	-1 384 €

→ Au regard de ces nouvelles modalités, il convient de se positionner en réponse aux demandes des collectivités* et, le cas échéant, de définir les conditions techniques et financières pour la mise en œuvre de nouvelles bornes (participation financière des collectivités à l'investissement, contribution aux frais de fonctionnement).

		Borne accélérée 22 KVA 2 PDC	Borne rapide 50 KVA 2 PDC
INVESTISSEMENT	Coût borne €TTC	4 000 €	28 000 €
	Coût raccordement €TTC	1 500 €	20 000 € * ¹
	Coût installation, place... €TTC	4 500 €	6 500 €
	TOTAL	10 000 €	55 000 €
FONCTIONNEMENT	Coût € annuel détaillé	61€ * 2 PDC * 12 mois	130€ * 2 PDC * 12 mois
	TOTAL	1 464 €	3 120 €

*¹ sous réserve d'un réseau électrique suffisamment dimensionné

❖ BARÈMES D'AIDE À L'IMPLANTATION DE NOUVELLES « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) » SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR

TYPES DE BORNE	FINANCEMENT par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (1) (2) (3)
BORNE Accélérée - 22 KVA (1 ou 2 points de charge) - <u>y</u> compris le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité, le marquage au sol et la signalétique	60 % dans la limite de 10 000 € HT de travaux, 30 % pour la part de travaux > 10 000 € HT <i>(Projet limité à 15 000 €HT)</i>
BORNE Rapide - 50 KVA (1 ou 2 points de charge) - <u>y</u> compris le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité, le marquage au sol et la signalétique	20 % dans la limite de 55 000 € HT de travaux <i>(Projet limité à 55 000 €HT)</i>

- (1) Sous réserve d'adhésion à la compétence « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) »
- (2) Sous réserve de validation par le Bureau Syndical
- (3) Financement accordé sur la base de travaux exécutés sur le territoire de communes où le produit de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) est perçu et intégralement conservé par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

❖ COTISATION À LA COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) »

Bornes implantées dans le cadre du déploiement initial (bornes mises en service avant le 31/05/2025)

DÉFINITION DU SERVICE RENDU		MONTANT DE LA COTISATION
Borne implantée par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir sur le territoire d'une commune relevant du contrat de concession pour la distribution publique d'électricité	Exploitation, maintenance, contrôle annuel, supervision technique, gestion des contrats d'itinérance, des contrats d'énergie et de la facturation du service aux usagers et aux opérateurs de mobilité.	400 € par an et par borne

Bornes implantées à la suite de nouvelles demandes (bornes mises en service à compter du 01/06/2025)

DÉFINITION DU SERVICE RENDU		MONTANT DE LA COTISATION
Borne implantée par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir sur le territoire d'une commune relevant du contrat de concession pour la distribution publique d'électricité	Exploitation, maintenance, contrôle annuel, supervision technique, gestion des contrats d'itinérance, des contrats d'énergie et de la facturation du service aux usagers et aux opérateurs de mobilité.	Borne accélérée 22 kVA : 750 € par an et par borne Borne rapide 50 KVA : 1 500 € par an et par borne

Finances

- ❖ Comptes administratifs 2024 (dont budget vert)
- ❖ Affectation des résultats 2024